



Bry-sur-Marne – Champigny-sur-Marne – Charenton-le-Pont – Fontenay-sous-Bois –
Joinville-le-Pont – Le Perreux-sur-Marne – Maisons-Alfort – Nogent-sur-Marne –
Saint-Mandé–Saint-Maur-des-Fossés–Saint-Maurice–Villiers-sur-Marne–Vincennes–

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 6 JUILLET 2026
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2026-160

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux de matériel OMNYGIM

Membres en exercice	90
Présents titulaires	71
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	15
Absents	4

Votants	86
Abstention	0
Suffrages exprimés	86
Pour	86
Contre	0

Présents :

Sabrina ABCHICHE, Sophie AMAR, Tiphaine ARMAND, Asma ASHRAF, Camille BARBIER, Thierry BARNOYER, Selda BELLOIN, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS, Marie-Laurence BEYO, Bruno BORDIER, Fabienne BOUE LELU, Adrien CAILLEREZ, Olivier CAPITANIO, Fabrice CAPRANI, Agnès CARPENTIER, Chantal CAZALS, Carole COMBAL, Florence CROCHETON BOYER, Loïc DAMIANI, Jean-Paul DAVID, Thomas DE ALMEIDA, Hélène DECOTIGNIE, Pierre-Michel DELECROIX, Thibaut DENTIN, Sylvain DROUVILLE, Philippe DUBUS, Michel DUVAUDIER, Delphine FENASSE, Nathalie FRANKHAUSER, Hervé GICQUEL, Mylène GUIFFARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HARDY, Delphine HERBERT, Florian JAMES, Laurent JEANNE, Yacine KHEDIM, Nassim LACHELACHE, Anne-France LAVIROTTE, Nadia LECUYER, Julien LEGER, Hélène LERAITRE, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Romain MARIA, Frédéric MASSOT, Béatrice MAZZOCCHI, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, Thomas OLIVE, Cécile PANASSAC, Frank PATTI, Bertrand PITAVY, Carole PRADES, Germain ROESCH, Hélène ROUSSELIN, Christel ROYER, Didier SCHREIBER, Odile SEGURET, Igor SEMO, Olivier SESTER, Thibault SIMEONI, Dominique SOULIS, Céline THEOPHILE, Aurore THIROUX, Régis TOURNE, Marianne VERON, Julien WEIL, Olivier ZANINETTI.

Représentés :

Caroline ADOMO représentée par Julien LEGER, Charles ASLANGUL représenté par Olivier ZANINETTI, Quentin BERNIER-GRAVAT représenté par Fabienne BOUE LELU, Christian CAMBON représenté par Igor SEMO, Gilles CARREZ représenté par Hélène ROUSSELIN, Carole DRAI représentée par Nadia LECUYER, Benoît GAILHAC représenté par Hervé GICQUEL, Laurent LAFON représenté par Julien WEIL, Charlotte LIBERT représentée par Régis TOURNE, Alain MESNAGER représenté par Aurore THIROUX, Pierre PELLÉ représenté par Bénédicte MARETHEU, Karine PEREZ représentée par Thierry BARNOYER, Jean-Philippe POLITZER représenté par Bertrand PITAVY, Francis SELLAM représenté par Romain MARIA, Jérôme TAGNON représenté par Hélène DECOTIGNIE.

Absents :

Jean-Philippe GAUTRAIS, Céline MARTIN, Déborah MUNZER, Henrique RIBEIRO.

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-160-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 6 JUILLET 2026

OBJET : Approbation de la convention de mise à disposition à titre gracieux de matériel OMNYGIM

LE CONSEIL DE TERRITOIRE,

VU le Code général des collectivités territoriales

VU le Code Civil, notamment ses dispositions relatives à la responsabilité,

VU la délibération N° 06-21 en a date du 9 mai relative au transfert de la voirie d'intérêt communautaire des villes de Nogent-sur-Marne et Le Perreux-sur-Marne à l'ex Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne (CAVM),

VU la délibération n°16-31 du 29 mars 2016 approuvant les statuts de l'EPT Paris Est Marne & Bois,

CONSIDERANT la proposition de la société la société **SAS WIITRAINING** dont le siège social est situé au 188 allée de la piste à Saint-Geours-de-Maremne (40230) de mettre à disposition de la collectivité du matériel sportif,

CONSIDERANT que ce prêt est accordé à titre exclusivement gratuit, temporaire et sans contrepartie financière ou commerciale,

CONSIDERANT l'intérêt pour la collectivité de bénéficier de ce matériel afin de favoriser la pratique sportive sur son territoire et d'améliorer les conditions d'organisation de ses activités et manifestations,

CONSIDERANT que les modalités du prêt seront définies dans une convention précisant notamment la nature du matériel, sa valeur indicative, la durée de mise à disposition, les conditions d'utilisation, d'entretien, de garde et de restitution,

DELIBERE

ARTICLE 1 :

APPROUVE la convention de prêt à titre gratuit et temporaire de 6 machines de musculation du 30 juin au 1^{er} septembre 2026.

ARTICLE 2 :

DIT que la collectivité assurera la conservation du matériel prêté pendant toute la durée de sa mise à disposition et le restituera à l'issue du prêt dans les conditions prévues par la convention.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président à signer la convention de prêt ainsi que tout document nécessaire à son exécution.



Le Président,

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

08 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20260708-DC2026-160-DE
Date de télétransmission : 08/07/2026
Date de réception préfecture : 08/07/2026